



Le Président de la République

Paris, le 6 août 2025

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
A
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

Objet : notre coopération migratoire et sécuritaire avec l'Algérie.

Compte tenu des difficultés croissantes que nous rencontrons en matière migratoire et sécuritaire avec l'Algérie, je souhaite que vous puissiez prendre des décisions supplémentaires.

En effet, le sort réservé à nos compatriotes Boualem SANSAL et Christophe GLEIZES, le non-respect par l'Algérie de ses obligations au titre de nos accords bilatéraux, notamment l'accord de 1994 sur les réadmissions et l'accord de 2013, tout comme la cessation de toute coopération des 18 consulats algériens présents sur notre sol avec les services de l'Etat : tout cela exige que la France agisse avec plus de fermeté et de détermination. C'est ce que je demande au gouvernement.

J'ai bien noté que de premières mesures ont été prises à l'égard des hauts responsables algériens qui pourraient vouloir se rendre dans notre pays. Il nous faut toutefois acter à présent la suspension officielle de l'accord de 2013 concernant les exemptions de visa sur les passeports officiels et diplomatiques, suite à la mesure prise par les autorités algériennes à cet égard.

Je vous demande donc que le ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères notifie aux autorités algériennes la suspension formelle de cet accord. Je vous prie également de solliciter du ministre de l'Intérieur qu'il obtienne de nos partenaires Schengen qu'ils prennent les mesures indispensables à l'efficacité de nos décisions, tout particulièrement la consultation de la France pour la délivrance des visas de court séjour pour les responsables algériens en question et les passeports visés par cet accord.

Je vous invite également à activer les dispositions que nous avons élaborées en janvier 2024 dans le cadre de la loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration (CIAI). Son article 47, dont j'ai souhaité l'aboutissement, a créé un levier visa-réadmission (LVR) national qui permet de refuser les visas de court séjour aux détenteurs de passeports de service et diplomatiques, tout comme les visas de long séjour à tous types de demandeurs. Je souhaite que ces dispositions soient mises en œuvre immédiatement et que cela soit notifié aux autorités algériennes.

Ces mesures doivent nous permettre de marquer nettement nos attentes concernant la coopération migratoire. La seule boussole de notre action doit ici être l'efficacité. Je rappelle que nous avons jusqu'à la fin de l'année dernière obtenu des résultats positifs avec l'Algérie, en doublant nos éloignements de 1610 en 2017 à 3000 en 2024, quels que soient par ailleurs nos différends politiques. Je souhaite donc que nous retrouvions le chemin d'une coopération exigeante, sérieuse et productive, dans l'intérêt même des Français.

A ce sujet, je partage ici l'inquiétude particulière que m'inspire la situation des ressortissants algériens les plus dangereux, sortant de prison ou placés en centre de rétention administrative et qui ne peuvent plus être expulsés, faute de coopération des autorités algériennes. J'ai bien pris note des mesures envisagées par le gouvernement pour allonger pour l'avenir les délais de rétention de ces personnes comme de la volonté du ministre de l'Intérieur d'en assigner certaines à résidence. Quels que soient leurs mérites, ces mesures ne peuvent toutefois pallier le défaut de coopération algérien ni répondre au risque que constitue le prolongement du séjour de personnes dangereuses sur notre territoire, comme l'attentat de Mulhouse nous l'a tristement rappelé. Je vous prie donc d'instruire le ministre de l'Intérieur de trouver au plus vite les voies et moyens d'une coopération utile avec son homologue algérien. Je souhaite également que, face à la délinquance des individus algériens en situation irrégulière, le Ministre de l'intérieur et ses services agissent sans repos et sans répit.

La France doit être forte et se faire respecter. Elle ne peut l'obtenir de ses partenaires que si elle-même leur témoigne le respect qu'elle exige d'eux. Cette règle de base vaut pour l'Algérie aussi. Elle s'impose d'autant plus que nos liens particuliers nécessitent que nous sachions traiter les difficultés avec franchise et engagement, sans céder à aucune facilité. Je continuerai donc de suivre avec précision certains indicateurs de notre coopération migratoire : reprise des auditions consulaires, délivrance effective des laissez-passer consulaires et des réadmissions en application de l'accord de 1994.

En outre, je resterai attentif à la situation de notre ambassade à Alger. Les mesures d'entrave que les autorités algériennes ont prises à son égard ont pour effet automatique, d'ores et déjà, une baisse de 30% de la délivrance des visas, compte tenu du manque d'effectifs consulaires autorisés à rejoindre nos services des visas en Algérie et de la moindre capacité à traiter la demande qui en découle. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et ses services pourront prévenir les autorités algériennes que tout retour à la normale dans notre coopération nécessitera que notre ambassade à Alger recouvre les moyens de son action. C'est à cette condition aussi que notre ambassadeur pourra rejoindre son poste.

Dans le même esprit, lorsque vous estimerez que les conditions sont réunies s'agissant du fonctionnement de notre dispositif diplomatique, vous pourrez autoriser les trois consuls algériens déjà présents sur notre territoire à exercer leur mandat, en exigeant toutefois une reprise de la coopération migratoire par les services placés sous leur autorité (reprise prioritaire de la délivrance des laissez-passer consulaires et des réadmissions, en particulier pour les individus les plus dangereux). Seule cette reprise nous permettra d'admettre cinq autres consuls en attente d'autorisation

La réponse des autorités algériennes à nos exigences en matière de coopération migratoire et consulaire déterminera la suite de nos démarches. Dès lors que le dialogue aura été rétabli, il nous faudra également traiter d'autres dossiers bilatéraux sensibles, tels que la dette hospitalière, ou les menées de certains services de l'Etat algérien sur le territoire national, mais également les questions mémorielles en suspens, sur la base des propositions de la commission mixte d'historiens, et notamment la question des restitutions ou des sites d'essais nucléaires français en Algérie.

Au-delà, mon objectif reste de retrouver des relations efficaces et ambitieuses avec l'Algérie qui répondent aux intérêts du peuple français, dont une large partie entretient avec ce pays un lien qui ne saurait être fragilisé par ces différends. Cela nécessite non seulement de trouver des solutions aux problèmes d'aujourd'hui mais aussi d'assumer que nous avons des

intérêts communs et la capacité d’agir ensemble au bénéfice des peuples français et algérien, dans le respect de notre histoire, de nos liens humains et de nos aspirations respectives. Je souhaite que le gouvernement prenne collectivement toute sa part à cette politique et s’y engage avec lucidité et ambition.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Premier Ministre, l’expression de mes salutations respectueuses.

Emmanuel MACRON